



Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Les organisations syndicales FO, CGT et FSU tiennent à vous rappeler que les assistants de service social du ministère de l'intérieur subissent une absence de reconnaissance financière de leurs qualifications professionnelles depuis qu'ils sont soumis au régime indemnitaire RIFSEEP des secrétaires administratifs voir des adjoints administratifs si l'on observe les plafonds de l'IFSE.

Un mouvement de boycott des statistiques est amorcé depuis 2016, dénonçant, outre notre opposition sur le fond à ce régime indemnitaire, un montant totalement inadmissible au regard de nos qualifications, de notre niveau d'expertise et de nos responsabilités.

Les assistants sociaux réclament une plus juste considération et la reconnaissance de leur niveau d'engagement, de qualification et d'expertise.

Pour rappel, tous les assistants de service social sont titulaires d'un diplôme d'État reconnu depuis 2011 par l'union européenne au niveau licence ce qui équivaut aux conditions d'accès à un concours de catégorie A.

Les perspectives de reclassement à partir de 2018 de notre corps « en petit A » ne nous laisse encore qu'une requalification au rabais que nous dénonçons auprès des instances.

FO, la CGT et FSU revendiquent un reclassement en catégorie A-type sur le premier grade pour tous les assistants sociaux.

Force est de constater que notre statut, notre rémunération et nos primes ont toujours été en dessous de ce que la valeur de notre diplôme nous laissait présager.

Les assistants sociaux du MI sont le gage aujourd'hui d'un accompagnement humain de grande qualité. Ils exercent leurs missions dans des circonstances difficiles : décès ; suicide ; précarité de plus en plus marquée ; attentat ; ... et des sujétions contraignantes dues aux restructurations de services et suppressions de postes, pour accompagner les agents.

Isolés pour certains, contraintes de déplacement, surcharges de travail dans certaines régions, disponibilités et réactivités telles sont aujourd'hui les conditions d'exercice des missions que nos collègues vivent quotidiennement, requérant technicité et savoir faire mais aussi un savoir être.

Aujourd'hui cet engagement n'est nullement reconnu financièrement et le refus d'augmenter le plafond IFSE est une injure à nos fonctions et notre engagement de terrain.

FO, la CGT et FSU demande et revendique pour toutes ces raisons que cet engagement et cette technicité soit véritablement pris en compte. Dans l'attente d'un véritable reclassement en catégorie A type et en l'absence d'une augmentation de notre IFSE, nous réclamons l'attribution de **25 points de NBI pour tous les assistants sociaux** du MI au titre de leurs sujétions particulières.

Ceci correspondrait a un investissement peu important pour le ministère de l'Intérieur puisque la population couverte par cette mesure de reconnaissance de qualification couvrirait 167 agents. Par ailleurs la regrettable suppression des agents de guichet au travers du PPNG permet au MI de récupérer des points de NBI dans les préfectures qui pourraient être ainsi réaffecté.

Cette mesure pourrait être un signal fort de soutien et une juste reconnaissance envoyée à nos collègues assistants sociaux qui assurent une fonction support pour tous les agents du ministère de l'intérieur, mais qui sont aussi des acteurs majeurs du réseau de prévention du ministère de l'intérieur.

FO, La CGT et la FSU vous remercient des suites que vous voudrez bien donner à cette revendication et vous prie d'agrèer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ses salutations distinguées.

Les représentants de la filière sociale ; le 15 mars 2017